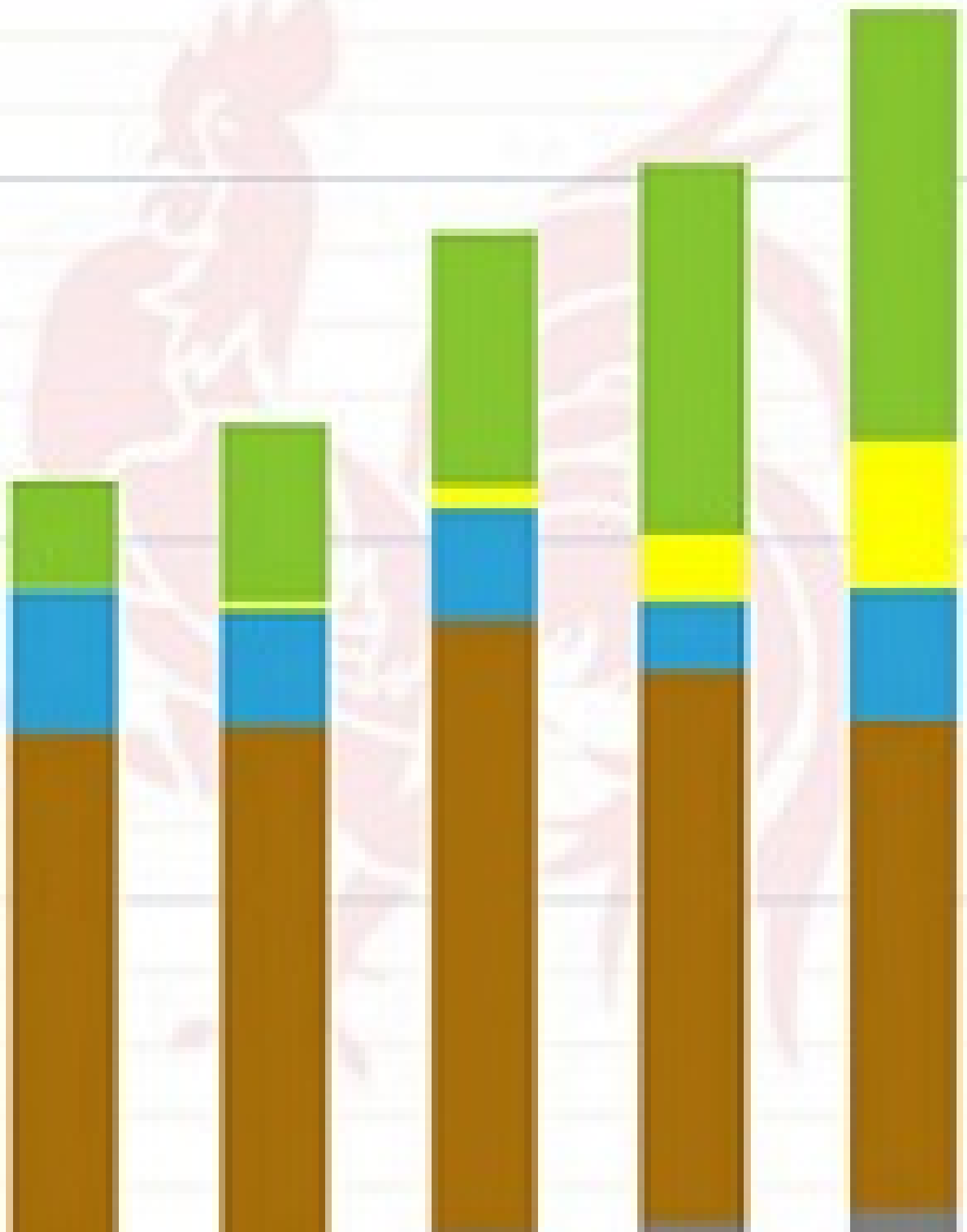


Publié par *Renouvelle* (<http://www.renouvelle.be>)

[Accueil](#) > Observatoire wallon des énergies renouvelables

Observatoire wallon des énergies renouvelables

Michel HUART, 03 Octobre 2016



En Wallonie, le bilan renouvelable est de 13 TWh en 2014. Il est principalement constitué de chaleur et d'électricité issue de la biomasse, d'électricité éolienne et photovoltaïque et de biocarburant. Cela représente 10,8% de sa consommation finale. La Région vise 13% d'ici 2020.

L'APERe a réalisé une mise à jour de son Observatoire des énergies renouvelables. Cet Observatoire dresse le bilan statistique wallon à partir des données des bilans régionaux officiels édités par le SPW-DGO4. Pour les données plus récentes, celles-ci n'étant pas encore validées officiellement, l'APERe fait des estimations sur base de sources reconnues pour leur fiabilité dont elle fait mention.

Voici les évolutions des énergies renouvelables constatées en Wallonie ces dix dernières années.

Production d'énergies renouvelables en Wallonie

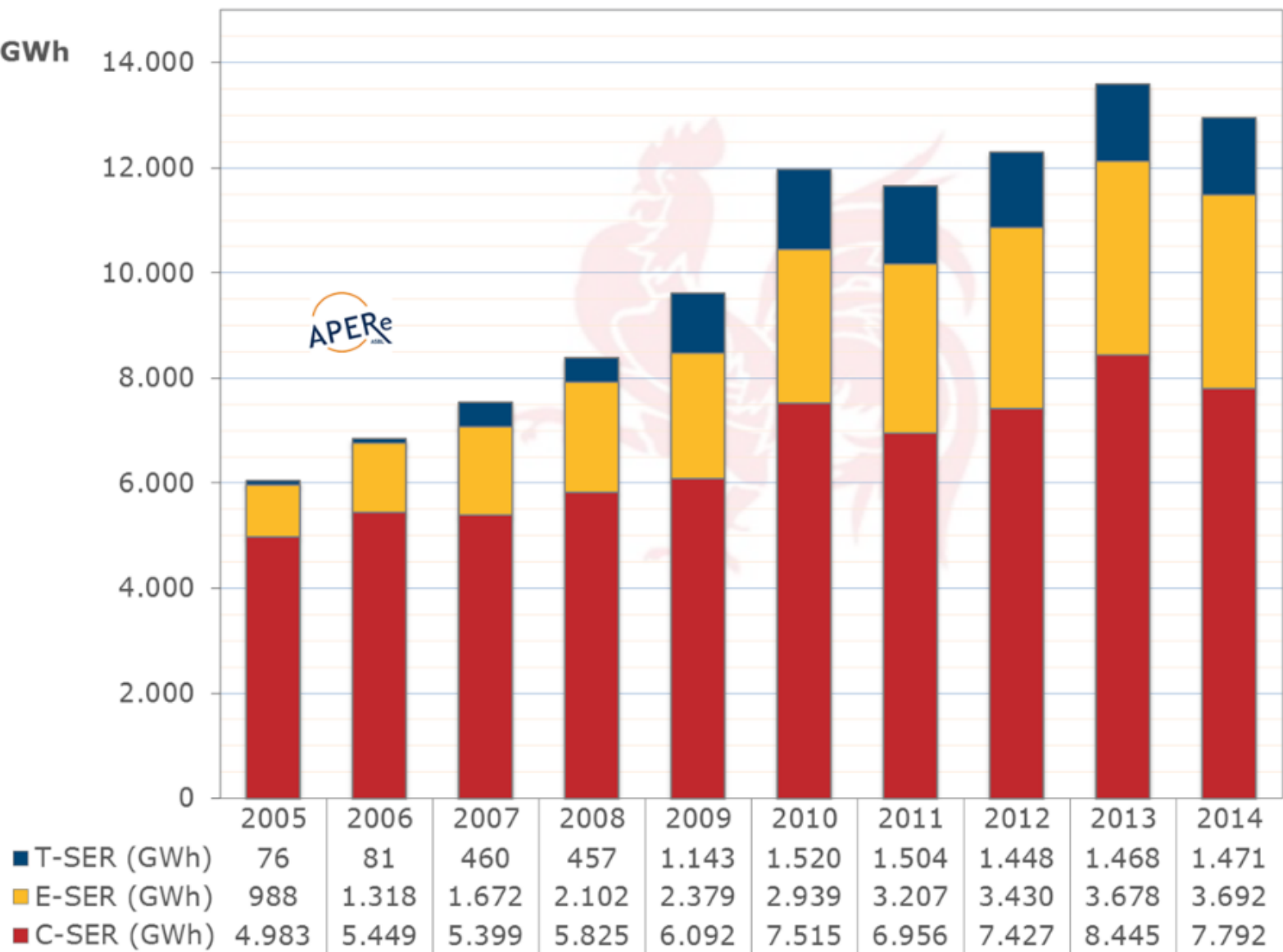


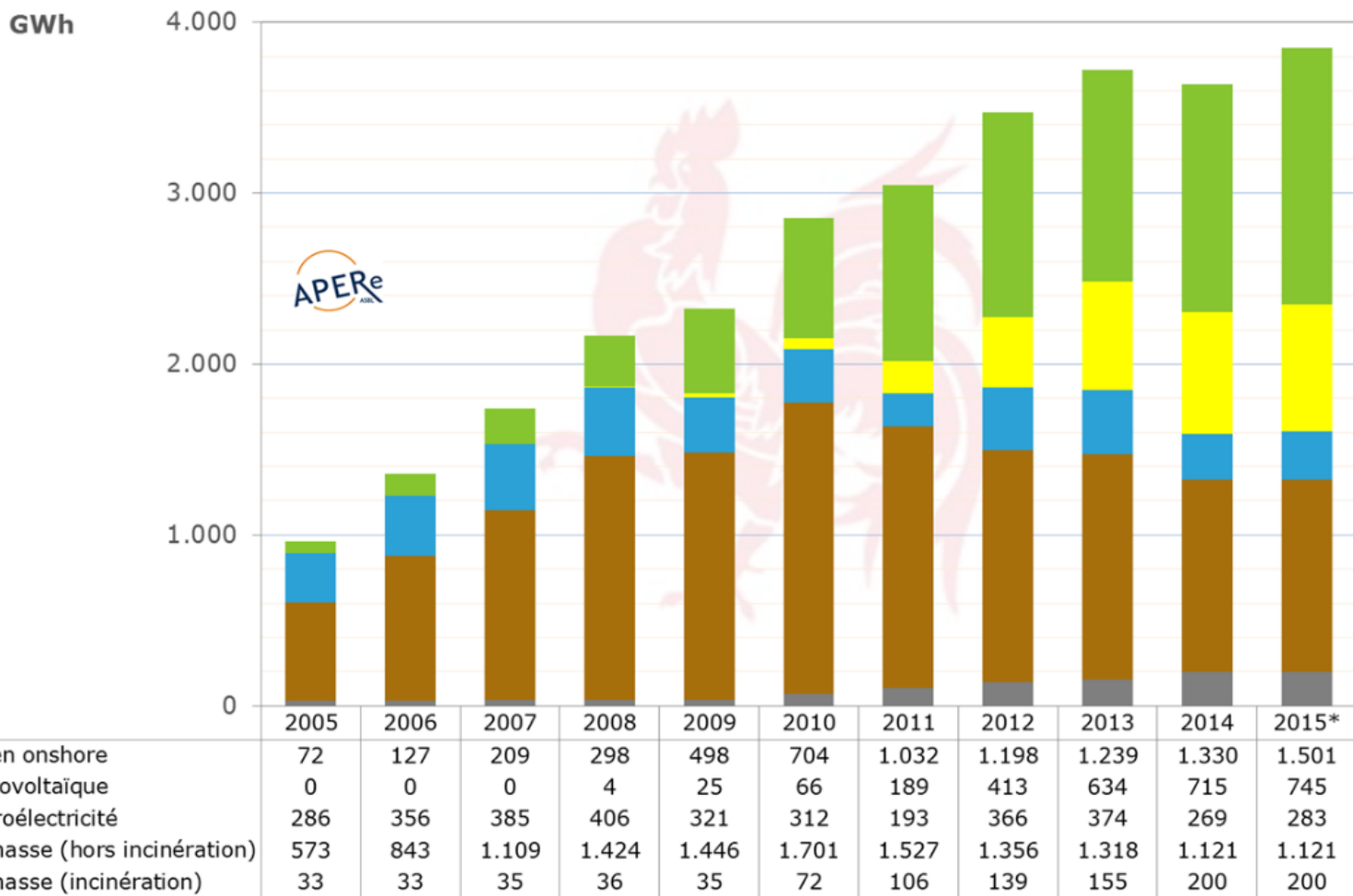
Fig. Evolution 2005-2014 des énergies renouvelables en Wallonie par usage final : Chaleur, électricité, transport. Graphe APERe à partir des données normalisées selon la Directive 2009/28 extraites des bilans régionaux SPW DGO4 (Wallonie).

La figure ci-dessus présente l'évolution de la production renouvelable en Wallonie par usage : chaleur (principalement sous la forme de combustible), électricité et transport (principalement sous la forme de carburant).

En 10 ans, la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale a quasi triplé en passant de 6 TWh à 13 TWh. Les trois usages ont augmenté, mais c'est la production d'électricité renouvelable qui connaît un développement remarquable. La consommation de biocarburants a crû en phase avec l'augmentation de la part de biocarburant intégré dans les carburants routiers.

En 2014, la Wallonie a produit 13 TWh d'énergie renouvelable, soit 41% de la production renouvelable belge. La consommation de chaleur renouvelable représente 60% de cette production, l'électricité 28% et les biocarburants 11%.

Electricité renouvelable (E-SER)



*Fig. Evolution 2005-2015 de la production d'électricité d'origine renouvelable en Wallonie par filière : Biomasse (hors incinération) solide, liquide, gaz ; Solaire photovoltaïque (PV) ; Eolien onshore ; Hydroélectricité ; Biomasse (incinération). Graphe APERe à partir des données de production brute extraites des bilans régionaux SPW DGO4 (Wallonie). *Données estimées APERe.*

La figure ci-dessus présente l'évolution de la production d'électricité d'origine renouvelable en Wallonie par filière: éolien, solaire photovoltaïque, hydroélectricité, biomasse (y compris la part renouvelable de l'incinération des déchets).

La production annuelle d'électricité renouvelable est en nette augmentation depuis 2005 pour atteindre 3,8 TWh en 2015. Cette progression est due au développement de l'éolien, de la biomasse et du solaire photovoltaïque. En 2005, la biomasse et l'hydroélectricité représentaient la majorité de la production électrique renouvelable. Depuis 2014, l'éolien est devenue la principale filière de production électrique renouvelable.

Chaleur renouvelable (C-SER)

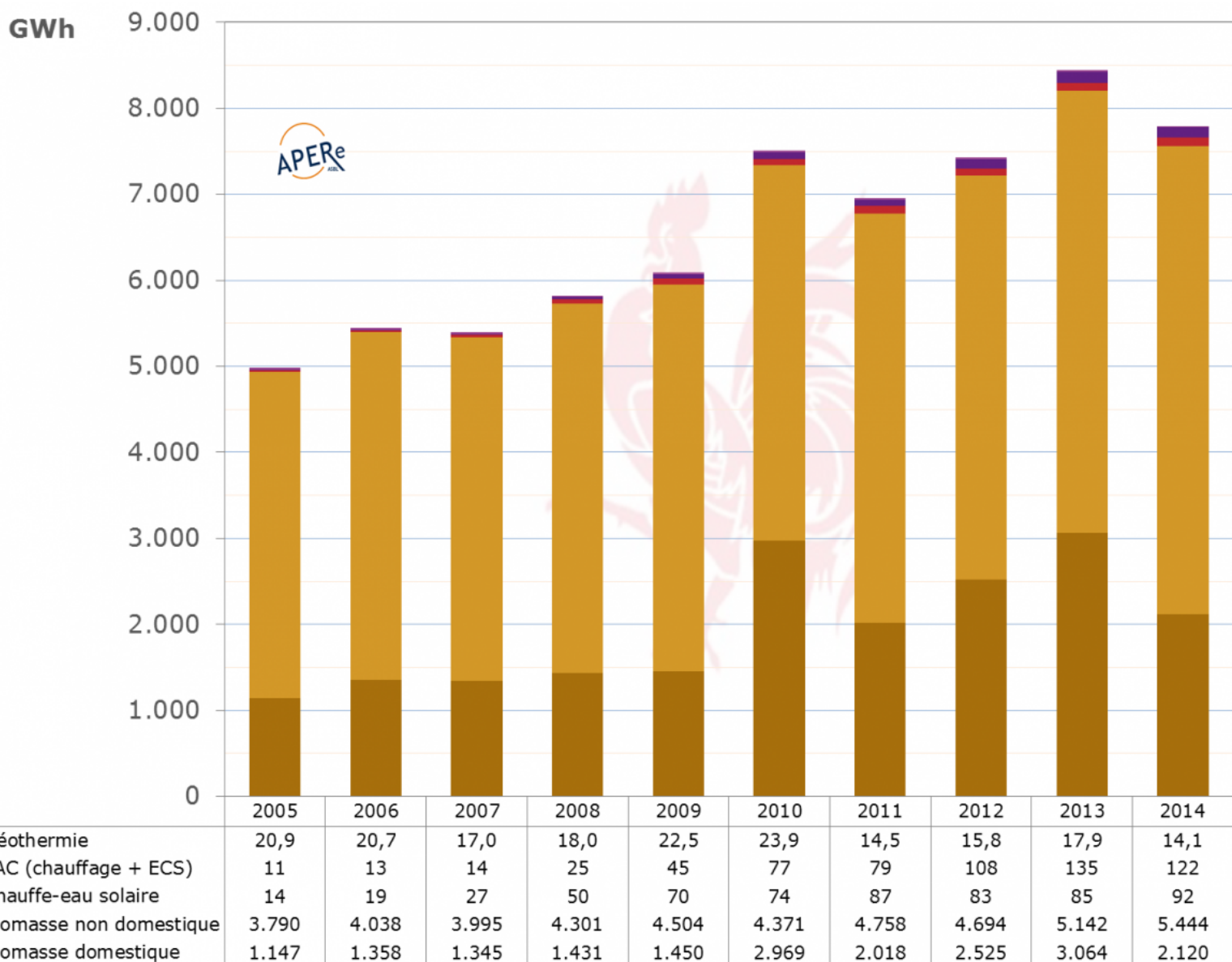


Fig. Evolution 2005-2014 de la production de chaleur d'origine renouvelable en Wallonie par filière : Biomasse d'usage domestique ; Biomasse à usage non domestique ; Chauffe-eau solaire (CES) ; Pompe à chaleur (PAC) à des fins de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire (ECS) ; Géothermie. Graphe APERe sur base des données de production brute extraites des bilans régionaux SPW DGO4 (Wallonie).

La figure ci-dessus présente l'évolution de la production de chaleur d'origine renouvelable en Wallonie par filière: Biomasse d'usage domestique ; Biomasse à usage non domestique; Chauffe-eau solaire (CES) ; Pompe à chaleur (PAC) à des fins de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire (ECS) et Géothermie profonde.

La quantification de cette production respecte la méthodologie statistique officielle, mais il faut garder à l'esprit qu'elle est sujette à une grande marge d'erreur (production non monitorée avec précision, caractère décentralisé et grande sensibilité selon l'utilisateur).

Pour la biomasse, l'indicateur est le pouvoir calorifique inférieur (PCI) des combustibles biomasse. Pour les autres filières (CES, PAC et géothermie) c'est la chaleur brute fournie pour des applications de chauffage à basse température (<100°C).

La production de chaleur renouvelable a été de l'ordre de 7,8 TWh en 2014. Elle est issue principalement (97%) de la combustion de combustibles biomasse, dont les usages domestiques constituent la plus grande part. Les pompes à chaleur (PAC), les chauffe-eau solaires (CES) et la géothermie ensemble représente 3% de la production de chaleur renouvelable wallonne.

La variabilité de la production à partir de biomasse domestique est corrélée avec l'indicateur météorologique des **degré-jour** (DJ). Plus les besoins de chauffage sont importants, plus les ménages ayant un équipement de chauffage au bois ont tendances à consommer du bois.